

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
N° 2022/03
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS
EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2022**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION s'est réuni sous la présidence de Mme CHAVEROT Véronique, Maire, Présidente du Conseil d'Administration,

Etaient présents :

M. PALAIS Jean-Claude
Mme ESCOFET Danièle
Mme COLLON Colette

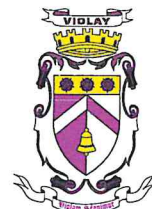
M. POMMIER Philippe
Mme VIAL Simone
M. SERRAILLE Michel

Excusés :

M. JACQUEMOT Jean-Paul
M. POIRON Jean-Pierre

Secrétaire de séance :

Mme COLLON Colette



Ordre du jour

I – EHPAD

II – CCAS

- Coupes de bois
- Délégations de fonction à la Présidente
- Bons de Noël
- Bail droit de chasse
- Questions diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

I – EHPAD

Madame le Maire excuse M. PERONNET qui avait une autre réunion.

✓ Personnel

Les arrêtés concernant le personnel seront datés de cette réunion.

Une aide-soignante est partie et a été remplacée, des renouvellements réguliers de contrats auront lieu en fin d'année.

Les travaux suivent leur cours et devraient se terminer en février 2023.

II – CCAS

➤ Coupes de bois

Les ventes de douglas et sapins sont en surplus et se vendent mal. On a jusqu'en juin 2023 pour être payé sur la coupe 2021. Sur 2022, on a eu un seul acompte à ce jour d'autres arriveront en fin d'année et en 2023. La coupe est prévue au printemps 2023. Le reboisement aura lieu en 2024.

La coupe sera marquée courant novembre, la décision de couper ou non sera prise au vu du montant estimatif de la recette.

➤ Délégations de fonction à la Présidente

Madame la Présidente explique à l'assemblée que l'article du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) permet au Conseil d'administration de déléguer certaines de ses compétences à la présidente. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision et d'éviter de convoquer le conseil d'administration sur chaque demande.

Dans un souci de bonne administration et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, tant pour le CCAS que pour l'EHPAD :

DE CONFIER à Madame la Présidente, pour la durée de son présent mandat, les délégations suivantes :

- **Marchés**
De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et lorsqu'ils n'excèdent pas 90 000 € HT ;
- **Louage**
De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses ou de biens immobiliers pour une durée n'excédant pas douze ans (baux) ;
- **Contrats d'assurance**
De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- **Régies**
De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- **Dons et legs**
D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- **Vice-Président :**
M. Michel SERRAILLE est nommé vice-Président du Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents.
- **Bons de Noël**
Ils sont à 26 € pour 229 bénéficiaires, soit 5 954 € au total.
Les 26 € sont répartis comme suit :

FINANCEMENT DU BON D'ACHAT

C.C.A.S	11.50 €
COMITÉ DES FÊTES	5.50 €
DONNEURS DE SANG	2.00 €
ASSOCIATION DES FAMILLES	3.00 €
AMICALE LAÏQUE	1.00 €
UNION DES COMMERCANTS	1.00 €
AMIS DE LA TOUR MATAGRIN	1.50 €
AMICALE PÊCHE	0.50 €

Soit 26 EUROS

➤ **Bail droit de chasse**

Le Conseil d'Administration approuve le renouvellement du bail aux conditions indiquées ci-dessous :

Le bail est renouvelé moyennant la somme de 933 €/an, soit 2 % d'augmentation, pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Le Président de la société de chasse a déposé un dossier de demande de subvention concernant la restauration du local, situé place Fouillat, mis à sa disposition par la mairie. Le montant escompté devrait avoisiner 5 000 €.

➤ **Questions diverses**

La Ferme de Patrice CHAVEROT :

M. SECOND est intéressé par les terrains. Dans ce cas, la ferme se vendra pour l'habitation.


Mme la Présidente explique que l'on a un médecin coordonnateur à la maison de retraite.

Elle s'active à trouver des médecins qui acceptent d'intervenir à la maison médicale mais cela s'avère très compliqué.

Fait en Mairie, le 15 novembre 2022,

La secrétaire de séance,

Colette COLLON



La Présidente,

Véronique CHAVEROT.

